



## **Site Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**

**FR 1100798 "La Bassée"**

**Bilan d'animation du DOCOB Natura 2000**

**Janvier 2018 – Juillet 2019**



## I. Préambule

Le territoire de la Bassée possède un patrimoine naturel d'une grande richesse qui lui a valu d'être classé en site Natura 2000 au titre de la Directive Faune-Flore-Habitats ainsi qu'au titre de la Directive Oiseaux. La Bassée est donc constituée de deux sites Natura 2000 identifiés comme suit :

- Zone Spéciale de Conservation (ZPS) "la Bassée"
- Zone de Protection Spéciale (ZSC) "Bassée et plaines adjacentes"

Le site Natura 2000 "la Bassée" a été désigné au titre de la Directive Habitats. Un premier Document d'Objectifs a été réalisé en 2006-2007 sur un territoire de 902ha, correspondant principalement aux limites de la réserve naturelle de la Bassée. Dans le même temps et en réponse aux demandes de la Commission Européenne en matière de préservation des forêts alluviales, le site a fait l'objet d'une extension de son périmètre de 502 ha, portant la superficie totale du site Natura 2000 à 1404 ha.

L'animation a été lancée en juillet 2013 pour une durée de 3 ans. En juillet 2016, l'animation a été renouvelée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande de prestations intellectuelles.

Ce présent bilan ne fait mention que de la ZSC.

### 1. L'animation

La communauté de Communes Bassée-Montois est la structure animatrice de la mise en œuvre des DOCOBs du site Natura 2000 SIC FR 1100798 "la Bassée" et ZPS FR 1112002 "Bassée et plaines adjacentes". Dans le cadre de cette mission, elle a choisi de faire appel à un prestataire pour chacun des deux sites. L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée (AGRENABA) a donc été retenue une nouvelle fois pour animer le DOCOB "Bassée", et la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne pour l'animation de la ZPS.

Les missions d'animation sont les suivantes :

- Assurer la concertation sur le territoire du site,
- Mettre en œuvre la contractualisation,
- Assurer une veille sur les projets de territoire,
- Mettre en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation,
- Réaliser le suivi de la mise en œuvre du DOCOB et si nécessaire son actualisation,
- Rendre compte de la mission d'animation.

L'animation du site ZSC "la Bassée" pour la période janvier 2018 – Juillet 2019 concerne 276 jours qui se répartissent comme suit :

- 101 jours pour la période Janvier 2018 - juillet 2018
- 69 jours pour la période Août 2018 - Décembre 2018
- 106 jours pour la période Janvier 2019 - Juillet 2019.

## **2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB**

Les enjeux de conservation sur la ZSC concernent plusieurs habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Parmi les 8 habitats identifiés, 5 présentent des enjeux forts. C'est en particulier le cas des habitats des prairies humides et des pelouses sèches, représentant certes de faibles surfaces à l'échelle du site Natura 2000, mais possédant un très fort enjeu écologique. La conservation de ces deux milieux naturels fait donc partie des priorités parmi les actions engagées.

Le site abrite 14 espèces faunistiques d'intérêt communautaire, les enjeux sont principalement identifiés sur les mollusques (2 espèces) et les poissons (2 espèces). Concernant les insectes, seul le Cuivré des marais présente un enjeu prioritaire.

Selon les enjeux identifiés sur le site, plusieurs objectifs de développement durable ont pu être définis dans le but d'assurer la conservation, la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site. Ils sont regroupés par enjeux thématiques afin de répondre de manière cohérente aux problématiques posées.

- Objectif 1 : Maintenir voire améliorer la qualité des habitats forestiers
- Objectif 2 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux aquatiques
- Objectif 3 : Restaurer et entretenir les milieux humides et les ripisylves
- Objectif 4 : Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts
- Objectif 5 : Adapter le périmètre du site aux enjeux écologiques
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances scientifiques
- Objectif 7 : Intégrer la présence des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagements et les activités de la Bassée
- Objectif 8 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et ses enjeux
- Objectif 9 : Assurer la mise en œuvre des actions proposées et l'adhésion à la charte Natura 2000 du site.

Chacun de ces objectifs de développement durable est ensuite décliné en objectifs opérationnels, permettant d'affiner le lien entre objectifs généraux et mesures.

## **3. Missions de la structure animatrice**

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Animation des contrats et de la charte Natura 2000
- Mise en place et réalisation des suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Assistance à l'application du régime EIN 2000
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site
- Veille à la cohérence des politiques publiques

## II. Gestion des habitats et des espèces

Différentes phases d'animation de la démarche contractuelle peuvent être identifiées :

- **Recensement des propriétaires**

Le recensement des propriétaires est réalisé grâce aux couplages des données propriétaires-parcelles cadastrales. Cette méthode permet de cibler les personnes à contacter selon les enjeux constatés sur leurs propriétés. Il existe des données cadastrales disponibles au centre des finances à destination des collectivités territoriales, qui permettent d'avoir des informations rapidement et continuellement à jour. A l'heure actuelle, l'AGRENABA ne bénéficie pas de bases de données à jour, les services de l'Etat ont donc été sollicités. Malgré plusieurs demandes auprès de la communauté de communes Bassée Montois pour obtenir un accès libre à ce type de base de données via un Cd-rom, la requête de l'AGRENABA n'a pu aboutir.

- **Contact des propriétaires**

Sur les secteurs présentant un intérêt de préservation ou des potentialités en matière de restauration ou d'entretien, les propriétaires sont contactés à partir des données recueillies sur des bases cadastrales. Sur la période janvier 2018 – Juillet 2019, les propriétaires ont été contactés par voie postale, notamment ceux pour lesquels une recherche cadastrale spécifique a été lancée. Aucun propriétaire contacté par courrier n'a émis de réponse positive. L'expérience de l'AGRENABA montre que les propriétaires qui s'engagent dans la démarche sont des personnes qui connaissent l'AGRENABA et avec lesquelles nous travaillons depuis plusieurs années.

Lorsqu'un projet de restauration de milieu naturel est accepté par un propriétaire, l'AGRENABA assure un accompagnement, de la recherche de prestataire pour la réalisation de travaux jusqu'au montage du dossier nécessaire au remboursement des coûts. En tant qu'animateur, l'AGRENABA assure également le suivi des travaux.

### 1. Animation des contrats Natura 2000

- **Contrat Ni agricole Ni forestier**

Sur la période d'animation comprise entre janvier 2018 et Juillet 2019, il n'y a pas eu de nouveau contrat Natura 2000. Malgré tout, cette mission n'a pas été mise de côté car plusieurs contrats sont en cours et ils nécessitent une assistance technique : contact des prestataires, suivi des travaux, accompagnement des propriétaires dans les démarches administratives...

En effet, deux contrats *Ni agricole, Ni forestier* sont en cours. Il s'agit, pour l'un, d'ouverture de milieu en vue d'une restauration d'une prairie humide sur 1.1 ha. Pour l'autre, il s'agit également d'une ouverture de milieu mais dans un objectif de restauration de pelouse sèche, sur 2.5 ha.



*Figure 1 – Contrats NiNi en cours*

Pour cause d'inondations, les travaux prévus en 2018 ont dû, pour certains, être repoussés en 2019.



*Figure 2 – Inondations en février 2018 au Chêne de la Feuchelle (Gouaix)*

- **Contrat forestier**

Parmi les *contrats forestiers* qui peuvent être proposés facilement aux propriétaires, les îlots de sénescence sont privilégiés. En effet, en Bassée, des boisements très anciens sont encore présents, et dans lesquels on peut retrouver des arbres ayant de gros diamètres. Les propriétaires forestiers sont ainsi contactés, sous réserve qu'ils possèdent un plan simple de gestion en cours de validité. Sur l'ensemble du site Natura 2000 ZSC « la Bassée » peu de propriétaires sont assujettis à l'élaboration et à la mise en place d'un plan simple de gestion. Parmi eux, une majorité n'a tout simplement aucun document d'orientation forestière et est donc soumis au régime spécial d'autorisation. Une démarche a été entreprise auprès du CRPF pour inciter davantage les propriétaires à se mettre en conformité avec le code forestier.

- Démarche en cours avec l'AESN :

Un point a été réalisé sur les parcelles forestières appartenant à l'AESN et qui sont éligibles pour un contrat forestier « îlot de sénescence ». Ce type de contrat est divisé en deux sous-mesures, concernant soit des arbres sénescents disséminés, soit un îlot. Un repérage de terrain a été effectué en décembre 2018 afin d'identifier les très gros bois sur les parcelles les plus importantes. Cependant, il s'avère que très peu de tiges sont éligibles pour la sous-mesure « arbres sénescents disséminés ». En revanche, la sous-mesure « îlot de sénescence » peut à priori concerner 37 ha, si toutes les entités répondent aux critères d'éligibilités (entité > 0.5 ha, qui peut être un groupe de plusieurs parcelles cadastrales de faible surface présentant des signes de sénescence). Seules les parcelles de l'AESN présentes sur la réserve naturelle sont concernées car le programme d'aménagement forestier de l'ONF projette de n'exploiter aucune parcelle dans le périmètre de cet espace protégé.

Le 11 février 2019, un rendez-vous de terrain a été organisé avec la DDT afin de vérifier l'éligibilités des 31 entités recensées.

## **2. Animation des Mesures Agro-Environnementales Climatiques**

Entre janvier 2018 et juillet 2019, aucune Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC) n'a été contractualisée. En effet, il avait été décidé par la DDT 77 que les mesures agricoles seraient prises en charge par l'animateur de la ZPS, davantage concerné par cette problématique. Dans la mesure du possible, l'AGRENABA privilégie donc la signature de contrats Natura 2000.

Néanmoins, l'AGRENABA a rencontré plusieurs agriculteurs intéressés par les mesures agro-environnementales climatiques afin d'étudier les possibilités et la démarche à adopter. Ils ont été rapidement redirigés vers l'animateur de la ZPS qui centralise toutes les mesures et gère l'enveloppe budgétaire.

Actuellement trois MAEC sont en cours, pour un total de 6.4 ha sur le site « la Bassée ». Il s'agit d'entretien de milieux ouverts par pâturage ovin par le biais du Champ des possibles, une couveuse d'activité située à Toussacq.

Pour l'année 2018, une réunion de préparation avec l'ensemble des propriétaires privés et gestionnaires d'espaces naturels a été organisée le 7 mars. Il s'agissait de faire un point sur l'ensemble des parcelles à pâturer et de définir les dates de passage. À la suite du départ soudain du

berger en activité, Hervé Lemarchand, le Champ des possibles a été dans l'obligation de le remplacer rapidement et temporairement pour la saison, le temps de retrouver un nouveau berger. Un berger pâturant à Fontainebleau est donc venu assurer l'intérim pour le reste de la saison 2018.

Au cours de la période de pâturage, l'AGRENABA s'est rendue sur place pour observer l'effet sur la végétation et si besoin ajuster la pression de pâturage.

En 2019, une réunion de préparation a eu lieu le 17 avril 2019 afin de faire le bilan de la saison 2018, présenter le nouveau berger (Arnaud Gilet) et organiser la saison à venir. Le pâturage sur les sites de la réserve naturelle a débuté début juillet, en commençant par la pelouse de Munch.



*Figure 3 – Pâturage à la Sablière de Gouaix*

### **3. Animation de la Charte Natura 2000**

Ce dispositif n'est pas mis en avant spécifiquement. Il est néanmoins mentionné aux propriétaires qui possèdent de grandes surfaces. L'Agence des Espaces verts (AEV) s'est montrée attentive à ce dispositif essentiellement afin de prouver son engagement dans la démarche Natura 2000, car les avantages financiers ne seront pas très importants. Etant donné que l'Agence des Espaces Verts possède d'autres propriétés en dehors de la ZSC, l'AGRENABA les a orientés vers l'animateur de la ZPS qui pourra compiler l'ensemble des parcelles de l'AEV au sein d'une même charte.

### **4. Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers**

La gestion et l'entretien des sites peuvent également être financés par d'autres moyens. Certains propriétaires peuvent se montrer réticents à l'idée de signer des contrats ou souhaitent simplement le faire par leurs propres moyens. C'est le cas de l'Agence des Espaces verts qui possède une propriété sur la commune de Gouaix : le plan d'eau de la Cocharde. Par l'intermédiaire d'une convention de gestion, l'AGRENABA est en mesure de mettre en place des opérations d'entretien favorables aux milieux naturels ainsi qu'aux espèces. L'objectif est de retrouver des milieux herbacés de type prairie sèche (code Natura 2000 : 6510) et ainsi constituer un maillage de milieux ouverts favorables aux activités de chasse des chauves-souris.

Au total ce sont 21 ha qui sont gérés dont 1.5 ha de prairie sèche est en cours de restauration.



Figure 4 –Zone pâturée en mai 2019 au nord du plan d'eau de la Cocharde (après pâturage)

## 5. Animation foncière

L'acquisition foncière est l'un des outils utilisés pour permettre la préservation de la biodiversité. L'AGRENABA fait office d'intermédiaire entre les propriétaires privés et les structures publiques ayant une politique d'acquisition foncière.

De manière générale, l'animation foncière dépend des opportunités sur le territoire, même s'il est arrivé que l'AGRENABA contacte directement le propriétaire sur des secteurs à haute valeur écologique.

## III. Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

### 1. Suivis faunistiques

- Suivi libellule à enjeux

Depuis le début de l'animation du site Natura 2000, le Suivi Temporel des Libellules (STELI) a été mis en place, notamment afin de suivre la présence absence de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), espèce d'intérêt communautaire.

Avec trois années de recul, ce protocole ne nous semble pas assez pertinent pour suivre l'évolution des populations. En effet, le STELI n'est pas un protocole permettant de suivre spécifiquement des espèces à enjeux, aussi il a été proposé au conseil scientifique de la réserve naturelle de mettre en place un autre protocole destiné spécifiquement à suivre les espèces à enjeux dont la Cordulie à corps fin. Nous savons que cette espèce est bien présente dans les boucles de la Seine, avec l'émergence de nombreux individus. Les inventaires réalisés sur les noues indiquent que l'espèce utilise également ces annexes hydrauliques pour sa reproduction. Les populations de Cordulie à corps fin semblent donc bien se porter puisque l'espèce est régulièrement contactée et que la



présence des exuvies n'est pas rare sur les stations inventoriées. Elle est aussi bien présente sur des eaux closes comme les anciennes carrières ou les mares que sur les noues.

Le suivi de cette espèce à enjeu est effectué par l'intermédiaire d'un protocole visant spécifiquement les espèces remarquables ou d'intérêt. Il s'agit de récolter les exuvies présentes sur un linéaire préalablement défini de 13 m de long. Le site choisi se situe au niveau des boucles de Noyen-sur-Seine, dans un secteur particulièrement favorable aux libellules. Les exuvies sont déterminées et il est ainsi possible d'établir un recueil de données quantitatives sur l'espèce *Oxygastra curtisii*. Par ailleurs, en plus d'avoir des données chiffrées, cela nous confirme que l'espèce se reproduit effectivement sur le site.



Figure 5 – Exuvie d'*Oxygastra curtisii*

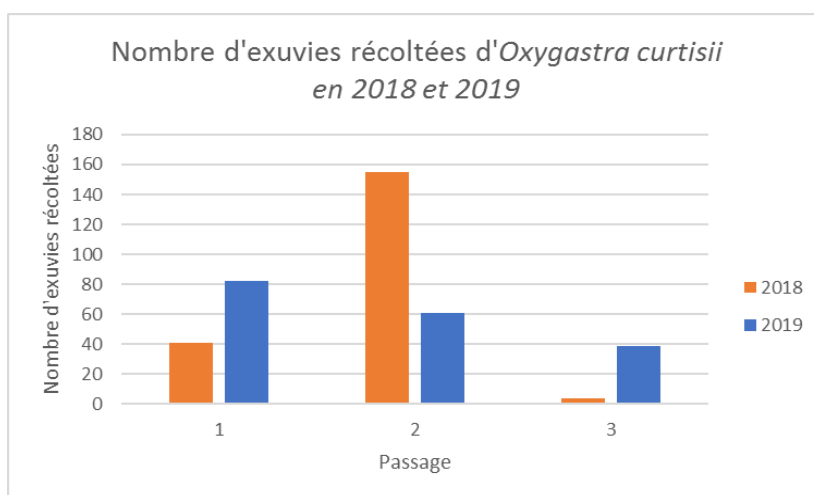


Figure 6 – Imago d'*Oxygastra curtisii*

En 2018, 3 passages ont été effectués : 23/05/2018, 04/06/2018, 25/06/2018, qui ont permis de récolter 200 exuvies.

En 2019, 3 passages ont de nouveau été effectués : 28/05/2019, 7/06/2019 et 26/06/2019. Le graphe ci-dessous indique les données quantitatives des exuvies récoltées (182 au total sur les trois passages) pour l'espèce en fonction des trois passages pour 2018 et 2019.

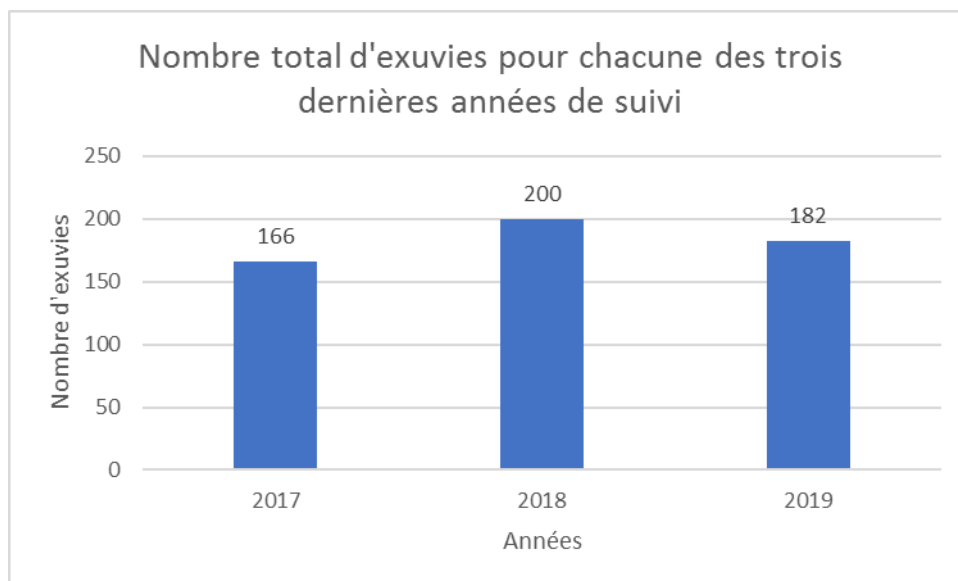
Tableau 1 – Nombre d'exuvies par passage en 2018 et 2019



En 2018, il semblerait que l'espèce ait émergé un peu plus tôt, ce qui explique le grand nombre d'exuvies récoltées au passage et le peu d'exuvies récoltées au passage 3. En 2019, l'émergence des

individus parait plus régulière. Au vu du total d'exuvies récoltées ces trois dernières années, cela confirme que la population d'*Oxygastra curtisii* est stable sur ce site.

Tableau 2 – Nombre total d'exuvies récoltées en 2017, 2018 et 2019



- **Veille sur le Cuivré des marais**

Le Cuivré des marais est une espèce de papillon liée aux zones humides, et notamment aux prairies. En 2018, 2 mâles ont été aperçus à proximité du site Natura 2000, laissant penser que l'espèce pouvait également être présente à l'intérieur.

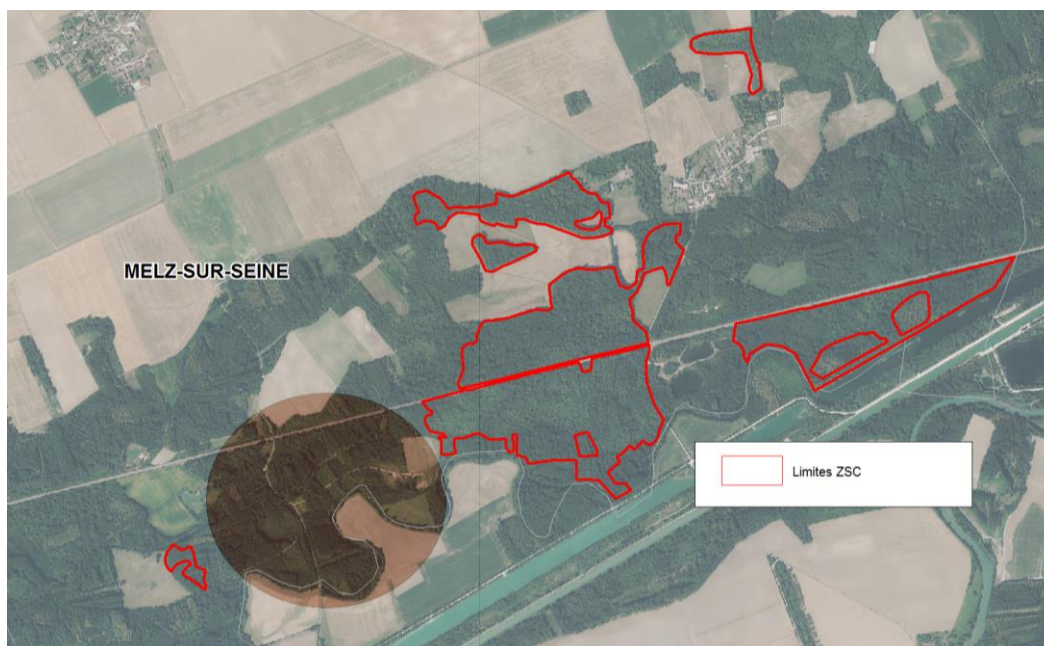


Figure 7 – Carte de localisation des individus observés en 2018 sur le territoire de la Bassée

Plusieurs prospections ont été réalisées sur les sites les plus propices en 2018. Malheureusement, aucun individu n'a été observé sur le site. De manière générale, la Bassée offre peu de secteurs favorables à l'espèce et ceux-ci sont souvent de faible superficie. Par ailleurs, pour faciliter la dispersion de l'espèce, un réseau de corridors reliant les différents sites est indispensable. Actuellement ce réseau n'existe pas, les sites étant trop éloignés les uns des autres.

En 2019, deux individus de Cuivré des marais (femelles) ont été observés le 1<sup>er</sup> aout dans la prairie de Champ Blanc, sur la commune de Noyen-sur-Seine, parcelle engagée en MAEC. Le 20 aout, deux femelles de Cuivré des marais ont à nouveau été observées, dans la roselière du Bois de Chenevière à Noyen-sur-Seine (propriété de M. de Beco).

## 2. Suivi des habitats d'intérêt communautaire

Dans la continuité de l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels mis en place sur les forêts alluviales, puis sur des prairies humides, l'AGRENABA a réalisé en 2018 un suivi destiné à évaluer l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles (6210). Le protocole a été conçu et testé par le Conservatoire botanique national du bassin Parisien en 2017 et lancé sur plusieurs sites Natura 2000 en 2018.

Sur le site Natura 2000 de la Bassée, l'habitat 6210 présente un très fort enjeu, malgré les faibles superficies. L'évaluation de l'état de conservation de cet habitat était donc nécessaire pour établir un état zéro et être en mesure par la suite d'analyser son évolution, tant en termes de surface que de composition ou même de structure.



Figure 8 – Localisation des transects de suivi de l'état de conservation des pelouses sèches – 1 transect par unité de gestion

Sur le site, 4.5 ha ont été recensés comme appartenant à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 concernant les pelouses sèches calcicoles. Les ourlets calcicoles contigus à une pelouse sont également intégrés dans le protocole. Les relevés ont été faits en juillet 2018 et les analyses seront complétées au printemps 2020, par un deuxième passage sur les mêmes sites. Un deuxième passage devait être effectué au printemps 2019, mais des contraintes de temps n'ont pas permis de le réaliser. D'ores et déjà, les premiers résultats montrent que les pelouses qui font l'objet d'un suivi et d'un entretien réguliers semblent en bon état de conservation (pelouse de Munch, Sablière de Gouaix). Les pelouses présentant un état altéré voire dégradé sont, au contraire, des sites peu ou pas entretenus (pelouse de Gouaix, pelouse de la Cocharde, jachère près de la Sablière et pelouse de la Fosse aux Prêtres).

### Synthèse de l'état de conservation des pelouses sèches

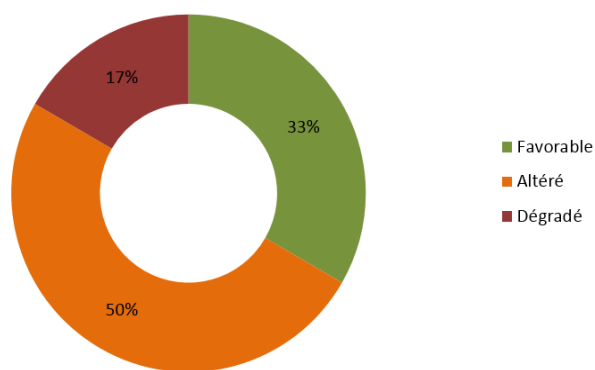


Figure 9 – Etat initial de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000, basé sur les relevés de 2018



Figure 10 – Exemple de transect – Pelouse de Munch

Un rapport sur la mise en place et l'analyse des résultats sera disponible en 2020 sur le site internet <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/la-bassee>.

### **3. Réactualisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire**

Au total, ce sont 10 habitats d'intérêt communautaire qui ont été recensés et 12 sous-habitats. Par rapport au DOCOB, ce sont donc deux habitats supplémentaires qui ont été identifiés et concernent des stations ponctuelles. Une cartographie de tous les habitats a été réalisée à l'aide des couches cartographiques disponibles. Il serait toutefois important qu'une cartographie plus précise soit réalisée en Bassée aval comme cela a été fait en amont, car les données récupérées concernant ce secteur (entre Montereau-Fault-Yonne et La Tombe) datent de 2014 et l'échelle n'est pas adaptée pour réaliser une cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

### **4. Recensement des données**

Ce travail participe à l'amélioration des connaissances essentiellement faunistiques et permettent de combler certaines lacunes du DOCOB.

Des données ont d'ores et déjà pu être collectées notamment concernant la faune.

Le recueil des données est issu de différentes sources :

- CETTIA, la base de données naturaliste d'Ile de France
- Données issues des projets d'aménagement
- Données de l'AGRENABA
- Données de la Fédération de pêche de Seine et Marne
- Données de l'OPIE...

## **IV. Information, communication, sensibilisation**

### **1. Création, mise à jour d'outils de communication, media**

#### **Infosite**

L'Infosite est une lettre d'information à destination des acteurs du territoire mais également des locaux, qui permet de communiquer sur les actions menées dans le cadre de Natura 2000.

Aucun Infosite n'a été rédigé en 2018 et 2019. Le dernier date de septembre 2017. Ce numéro fait un focus sur les évaluations d'incidences, outil règlementaire de prévention des atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. Un nouvel infosite sera rédigé courant 2020.

Les Infosite sont à retrouver sur le site internet : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/la-bassee>.

#### **Sentier numérique**

- Des flashcodes pour comprendre l'outil Natura 2000

Afin de faire connaître les enjeux Natura 2000 et l'utilité de cet outil, un projet de sentier numérique a été imaginé avec l'animateur de la ZPS. Destiné à un public varié, que ce soient des familles, des scolaires ou encore des élus, ce projet associe les nouvelles technologies aux observations

naturalistes. Le tracé du sentier correspond au sentier de découverte du Bois Prioux, développé par la réserve naturelle de la Bassée en 2008.

Au cours d'un parcours de 5 km, les milieux naturels d'intérêt communautaire sont présentés avec leurs cortèges d'espèces. Ainsi, les visiteurs sont sensibilisés aux menaces sur ces milieux et ces espèces et peuvent prendre conscience des actions proposées à travers Natura 2000. Au total, 5 bornes ont été créées par le biais de flashcodes renvoyant directement au contenu sur internet. L'intérêt d'utiliser les flashcodes réside dans le fait qu'il s'agit d'informations immatérielles pouvant être modifiées en temps réel et donc être mises à jour.

A cause des inondations de début d'année, la mise en place des bornes n'a pu se faire qu'au cours de l'été 2018. Il est difficile de connaître le nombre de personnes ayant utilisé le sentier numérique car les données fournies par le site internet de la réserve naturelle de la Bassée ne permettent pas d'identifier les pages consultées.



*Figure 11 – Borne avec flashcode sur le sentier*

A présent que cet outil a été réalisé et mis en place, il va être décliné pour les scolaires afin de proposer des animations clef en main aux professeurs.

➤ Une application mobile ludique et pédagogique

Pour accompagner les visiteurs dans leur balade et leur donner la possibilité de mettre un nom sur une espèce observée, une application sur smartphone a été développée : Ecobalade. Plus de 80 espèces de faune et de flore y sont recensées et décrites par le biais de photos, de sons ou encore d'anecdotes. Ainsi, il est possible de découvrir la faune et la flore présentes en toute autonomie, afin de se sentir acteur dans la découverte de la nature.

En 2018, il y a eu 126 téléchargements et 511 visites sur la page internet d'Ecobalade. Pour les statistiques du premier semestre 2019, nous avons envoyé un mail à Cyril Gautreau d'Ecobalade, et nous sommes en attente de réponse.

## Sensibilisation autour de la pollution lumineuse

- Réalisation d'une plaquette sur la pollution lumineuse

En 2019, une fiche outil sur la pollution lumineuse a été éditée, en partenariat avec le Syndicat Département des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), Astro Bassée Montois, le Parc naturel régional du Gâtinais Français et l'Association Nationale de Protection du Ciel et des Enjeux Nocturnes (ANPCEN). Elle est à destination des élus, et présente les effets de la pollution lumineuse, les enjeux nocturnes et les alternatives possibles.



## 2. Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

- **Présentation devant le conseil communautaire des enjeux liés à la pollution lumineuse à Vimpeles le 11 juin 2018**

L'objectif de cette présentation était de sensibiliser les élus à la problématique de la pollution lumineuse qui a des effets sur la faune, en particulier les rapaces nocturnes, les chauves-souris ou encore certains insectes. Après avoir présenté l'ensemble des enjeux liés à la vie nocturne, des pistes de réflexion et d'action ont été proposées grâce à l'aimable participation du parc naturel régional du Gâtinais Français. Cette opération auprès des élus aurait dû être poursuivie auprès des habitants sous la forme d'une grande exposition, mais faute de financement, l'AGRENABA a été contrainte d'abandonner le projet.

- **Forum des gestionnaires Natura 2000 à Paris le 15 novembre 2018**

Ce forum était l'occasion de rencontrer les animateurs Natura 2000 à l'échelle nationale et d'échanger sur des retours d'expérience, des connaissances et savoir-faire autour du thème « Suivre et évaluer pour mieux gérer ».

- **1<sup>ère</sup> rencontres nationales Natura 2000 à Paris le 21 mai 2019**

Ces rencontres, mises en place dans le cadre du centre de ressources Natura 2000 avaient pour objectifs de favoriser les échanges entre professionnels du réseau, de partager des informations et connaissances, et de faire remonter les besoins pour améliorer la mise en œuvre de cette politique de préservation de la biodiversité.

### **3. Participation aux réunions organisées par les services de l'Etat**

Comme tous les ans, la DRIEE et la DDT77 organisent une réunion avec les animateurs Natura 2000.

Au niveau départemental, la DDT77 fait le point sur différents dossiers dont les enveloppes budgétaires et le suivi des contrats, mais aussi afin de lancer une dynamique de réseau entre les différents animateurs. En 2018, la réunion annuelle s'est tenue le 3 juillet dans la réserve naturelle du Grand Voyeux à Congis-sur-Thérouanne, avec une partie en salle pour aborder les différents dossiers et un après-midi sur le terrain.

Au niveau régional, la DRIEE organise une réunion annuelle sur une thématique ciblée pour inviter les animateurs Natura 2000 à partager leurs expériences et lancer une réflexion globale sur la thématique. Le vendredi 4 décembre 2018, une réunion s'est tenue à la Réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines sur la thématique des habitats agro-pastoraux.

## **V. Assistance à la mise en place des évaluations des incidences**

### **1. Projet de transport d'eau potable**

La ville de Provins a un projet d'augmentation de la capacité de pompage d'eau potable au niveau des stations situées à Noyen-sur-Seine. Pour assurer l'alimentation en eau de 47 communes, il a été envisagé de créer deux nouvelles stations à proximité immédiate de celles présentes actuellement. Après consultations des acteurs concernés, il a été décidé que les stations seraient envisagées sur la commune de Hermé au niveau du lieu-dit les Huches. Le projet étant délocalisé, l'AGRENABA ne fait plus partie des interlocuteurs, malgré le fait qu'elle soit également concernée en raison de la proximité du site Natura 2000 « la Bassée ». Une veille est donc toujours réalisée sur ce projet afin que les enjeux Natura 2000 soient pris en compte et l'AGRENABA espère qu'elle pourra de nouveau suivre ce dossier grâce au soutien des services de l'Etat.

### **2. Exercice militaire**

L'AGRENABA a été mise au courant de la programmation d'un exercice militaire (ERIDAN) organisé du 15 au 17 mai 2018 au niveau de Noyen-sur-Seine. Il s'agissait de permettre à plusieurs troupes de franchir la Seine à l'aide de ponts mobiles. La logistique prévoyait l'intervention d'hélicoptères ainsi que de blindés. La préparation en amont de cet exercice, en lien avec l'Armée, a été nécessaire pour prendre en compte les effets néfastes liés à cette organisation. Aussi, plusieurs recommandations ont été émises pour limiter le bruit en cette période de nidification, et le dérangement pour la faune en général.

En 2019, cet exercice en terrain libre en secteur civil a été reconduit, du 28 au 30 mai sur le même secteur. En amont, une réunion a été organisée dans les locaux de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) à Melun, en présence des différents acteurs impliqués, dont la DDT et l'AGRENABA. Cette réunion a permis de présenter le déroulement de l'exercice militaire, ainsi que les mesures nécessaires et mises en place pour limiter l'impact de cet événement sur le site Natura 2000.

L'Armée compte reproduire régulièrement cet exercice, sur ce secteur, malgré les enjeux Natura 2000 présents.



### **3. Randonnée Quad**

La DDT a sollicité l'AGRENABA dans le cadre d'une évaluation d'incidences en septembre 2018 concernant une manifestation sportive organisée par Univers Tout Terrain. Le parcours initial prévoyait de passer en Bassée notamment sur la commune de Gouaix. Après plusieurs aller-retours entre les services de l'Etat et l'AGRENABA, les organisateurs ont finalement décidé de modifier le trajet sur une partie du parcours.

## **VI. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

### **1. Seine à grand gabarit**

Ce projet, mené par Voies Navigables de France (VNF), prévoit de créer entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine un canal destiné aux péniches de 3000 tonnes. Le site ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et le site ZSC « La Bassée » sont tous les deux concernés par les travaux d'aménagement et les impacts de ce projet. Une réunion a eu lieu le 3 juin 2019 dans les locaux de la Réserve de la Bassée avec VNF et Ecosphère, afin de présenter à l'AGRENABA les impacts du projet au niveau écologiques, et les mesures de compensation envisagées.

### **2. Projet de casier réservoir**

Ce projet, porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prévoit la création d'un grand casier réservoir pilote en amont de Montereau-Fault-Yonne (entre Châtenay-sur-Seine et Balloy). Ce casier a pour but de capter une partie des eaux de crues de la Seine lorsque les menaces d'inondation sont importantes. Ce projet vise à réduire les dégâts importants infligés en cas de nouvelle crue centennale.

Le site ZSC « La Bassée » n'est pas directement impacté, mais l'AGRENABA participe à toutes les réunions afin de donner son avis sur les possibles impacts environnementaux, et rappeler les enjeux du territoire.

Le 26 mars 2019, une réunion publique s'est tenue à Bray-sur-Seine, afin d'échanger avec les usagers concernés. Le 7 mai 2019, une journée « environnement » a été organisée à Châtenay-sur-Seine, réunissant un groupe de réflexion sur la définition des suivis écologiques du site pilote et des sites de valorisation écologiques.

### **3. Plan local d'urbanisme intercommunal**

La Communauté de communes Bassée Montois a voté la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cela concernera 23 500 habitants et 42 communes. Actuellement en cours de réalisation, il devrait voir le jour début 2020. Plusieurs enquêtes publiques ont été réalisées à l'intention des habitants pour faire prendre connaissance de la démarche et du calendrier de réalisation. L'AGRENABA a donc assisté à plusieurs réunions et se tient informée de l'évolution du dossier.

#### **4. SCoT**

Le Schéma de Cohérence territoriale du Grand Provinois est en cours d'élaboration. Ce document fixe à 20 ans les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire. Aussi l'AGRENABA, en tant qu'animateur de la ZSC, participe aux différentes réunions d'avancement du dossier.

#### **5. Plan d'aménagement forestier**

En tant que propriétaire, l'Agence de l'eau Seine Normandie est en train de réaliser par le biais de l'ONF un plan d'aménagement forestier qui déterminera le devenir des parcelles forestières. Cependant, l'AESN a d'ores et déjà prévu qu'aucune exploitation de bois ne sera réalisée au sein du périmètre de la réserve naturelle et du site Natura 2000. Avant la validation du document, une réunion avec l'ONF avait été organisée pour sortir certaines parcelles forestières de ce document, en vue d'une restauration en milieux ouverts.

#### **6. PLU Marolles-sur-Seine**

En tant qu'animateur du site de la Bassée, nous sommes sollicités parfois par les services de l'Etat pour vérifier la compatibilité des enjeux Natura 2000 avec les plans locaux d'urbanisme, et plus particulièrement dans la désignation des zones de la carte communale. Dans le cas de Marolles-sur-Seine, la désignation des zones ne présentait pas de problèmes particuliers.

### **VII. Gestion administrative et financière**

#### **1. Organisation des réunions du COPIL**

Deux COPIL ont été organisés lors de cette période d'animation, le 6 mars 2018 et le 15 mars 2019, qui ont permis de présenter respectivement les bilans d'activité 2017 et 2018 pour les deux sites Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC « La Bassée » (un seul COPIL coordonne les actions de ces deux sites). Les COPIL sont organisés conjointement par les animateurs des deux sites, en étroite relation avec les services de l'Etat et la communauté de communes Bassée Montois, et se déroulent sous la présidence de Mme Charle.

#### **2. Bilan d'activité**

Deux bilans d'activité sont rédigés lors d'une période d'animation de trois ans. Le premier bilan d'activité faisait le bilan de l'animation du site « La Bassée » pour la période d'août 2016 à décembre 2017, et le second bilan présente la période de janvier 2018 à juillet 2019. Ces bilans d'activité font le point sur les diverses actions menées, l'animation des contrats, les suivis scientifiques et la gestion administrative des sites. Ils sont remis aux services de l'Etat et à la communauté de communes Bassée Montois.

#### **3. Coordination entre les sites ZPS et ZSC**

Bien que présentant des enjeux différents, les deux sites Natura 2000 ZPS « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC « La Bassée » sont étroitement liés, d'un point de vue géographique (la ZSC étant incluse dans le périmètre de la ZPS), et d'un point de vue administratif (la structure animatrice des deux sites étant la communauté de communes Bassée Montois).

Dans ce cadre, les animateurs des deux sites travaillent conjointement pour certaines missions, telles que la communication et l'information, l'assistance à l'application de l'évaluation des incidences et la veille à la cohérence des politiques publiques.

Plusieurs réunions sont organisées annuellement entre l'AGRENABA et la Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne afin de faire le point sur l'avancée de l'animation de chaque site et les projets en cours.

#### 4. Gestion administrative en 2019

Le premier semestre de l'année 2019 a été une période particulière, en raison d'un changement d'animatrice du site Natura 2000. Violaine Meslier a quitté son poste en mars 2019, et a été remplacée par Raphaële Solé. Dans ce contexte de prise de poste, la gestion administrative a représenté un temps conséquent, notamment liée à la période de tuilage et de prise en main de l'animation du site. De plus, le mois de juillet 2019 a été marqué par la candidature de l'AGRENABA à l'animation du site Natura 2000 pour la période septembre 2019 – décembre 2022, une partie administrative particulièrement chronophage.

### Synthèse

L'animation au cours de la période Janvier 2018 – juillet 2019 a été réalisée de la manière suivante :

- Janvier 2018 – Juillet 2018 : 101 jours
- Aout 2018- Décembre 2018 : 69 jours
- Janvier 2019 -Juillet 2019 : 106 jours

Le suivi des contrats mis en place est relativement chronophage, notamment à cause du problème de pérennisation du pâturage. De plus, la difficulté de mettre en place des contrats forestiers sur des parcelles ne disposant pas de Plan Simple de Gestion a été particulièrement mise en évidence.

Au niveau de l'amélioration des connaissances, le suivi des espèces à enjeux a montré lors de cette période d'animation le maintien d'*Oxygastra curtisii* sur le site prospecté, et la présence de quelques individus de Cuivré des marais, laissant présager des résultats encourageants pour la suite. L'état de conservation des pelouses est en cours d'analyse, et permettra donc d'affiner la gestion appliquée à ces milieux, en fonction des résultats de ce suivi.

En aval du site, une cartographie plus précise des habitats semble nécessaire, car cette partie du site est actuellement sous-prospectée.

Concernant la communication, elle a été modernisée lors de cette période d'animation, notamment via le développement d'outils numériques.

Enfin, la veille sur les grands projets d'aménagements du territoire est maintenue de façon active, et permet de s'assurer de la prise en compte des enjeux liés aux deux sites Natura 2000.